



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Céline RENAUD	

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : FINANCES**Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2024**

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2024.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Son soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant total de 461 640 €.

Lors de sa séance du 25 mars 2024, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association Aime Raude dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de Ville.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 16 000 € (mandat du 14 mai 2024), le solde, soit la somme de 4 000 €, devant être versé sur présentation du bilan qualitatif et quantitatif ainsi que du bilan financier définitif de l'action réalisée comme stipulé à l'article 4 de la convention relative au financement n° 24-197 du 16 avril 2024.

L'association Aime Raude rencontrant actuellement quelques difficultés de trésorerie, il vous est proposé de procéder au versement de 10 % du solde de la subvention accordée, soit la somme de 2 000 € ; les 10 % restants seront mandatés sur présentation des documents précités.

Il convient donc de modifier, par voie d'avenant, les modalités de versement prévues par la convention relative au financement d'une association n° 24-197 du 16 avril 2024.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2021-495 du 6 juin 2021 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- **d'approuver** la modification des modalités de versement de la subvention accordée à l'association Aime Raude dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de Ville et l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 24-197 du 16 avril 2024 joint au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation l'adjoint concerné, à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 24-197 du 16 avril 2024 joint au présent rapport. »
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 53

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 5

DONT 6 PROCURATION(S)

